



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET INDIVIDUELLES

ISSN 0757-7338

*ANNÉE 2009 N° 43*

*20 NOVEMBRE 2009*

**La consultation de l'intégralité des actes publiés dans ce recueil  
peut être effectuée à la Préfecture du Calvados à Caen, dans les  
Sous-Préfectures de Bayeux, Lisieux et Vire et sur le Site  
Internet de la Préfecture <http://www.calvados.pref.gouv.fr>**

**● SOMMAIRE ●**

**DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET INDIVIDUELLES 1357**

<b>CABINET DU PREFET</b> .....	<b>1357</b>
BUREAU DU CABINET .....	1357
Arrêté préfectoral du 20 novembre 2009 portant fermeture d'établissements scolaires .....	1357



*Les textes cités peuvent être communiqués dans leur version intégrale sous le timbre des services concernés*

**DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET INDIVIDUELLES**

**CABINET DU PREFET**

**BUREAU DU CABINET**

**Arrêté préfectoral du 20 novembre 2009 portant fermeture d'établissements scolaires**

**Vu** le code de la Santé Publique et notamment son article L3131-1, **Vu** le code de l'Education,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2, **Vu** la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

**Vu** la circulaire interministérielle NOR/IOC/K/09/19917/C du 25 août 2009 relative à la pandémie grippale A (H1N1), son impact sur le milieu scolaire et les conduites à tenir,

**Vu** les résultats de la concertation avec les autorités académiques, les autorités sanitaires et les collectivités territoriales concernées,

**Considérant** la progression importante de symptômes grippaux constatée dans les établissements scolaires suivants :

- Ecole primaire Reine Mathilde à CAEN
- Ecole maternelle Authie Sud à CAEN
- Ecole élémentaire Authie Sud à CAEN
- Ecole maternelle Lebisey à HEROUVILLE SAINT CLAIR
- Ecole maternelle Boisard à HEROUVILLE SAINT CLAIR
- Ecole primaire P. Langevin à MONDEVILLE
- Ecole élémentaire à COLLEVILLE-MONTGOMERY
- Ecole maternelle JB Couture à SAINT AUBIN SUR MER
- Ecole primaire à EQUEMAUVILLE
- Institut Notre Dame à ORBEC

**Considérant** qu'il convient de rompre la chaîne de progression virale,

**Sur** proposition de Madame la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : L' école primaire Reine Mathilde à Caen, l'école maternelle Authie Sud à Caen, l'école élémentaire Authie Sud à Caen, l'école maternelle Lebisey à Hérouville-Saint-Clair, l'école maternelle Boisard à Hérouville-Saint-Clair, l'école primaire P. Langevin à Mondeville, l'école élémentaire à Colleville-Montgomery, l'école maternelle JB Couture à Saint Aubin sur Mer, l'école primaire à Equemauville et l'Institut Notre Dame à Orbec sont fermées à toute activité scolaire et péri-scolaire à compter du 21 novembre 2009 et jusqu'au 26 novembre 2009 inclus.

**Article 2** : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public, notamment par un affichage visible à l'entrée de l'école.

**Article 3** : La sous-préfète, Directrice de Cabinet, le Recteur d'Académie, l'Inspecteur d'Académie, le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales, la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados, le sous-préfet de Lisieux, les maires des communes de Caen, Hérouville-Saint-Clair, Mondeville, Colleville-Montgomery, Saint-Aubin-sur-Mer, Equemauville et Orbec, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à Caen, le 20 novembre 2009 SIGNE Christian LEYRIT